Être vieux ne signifie pas être un sous citoyen. Être vieux c'est avoir la chance d'arriver à un grand âge qui implique reconnaissance et respect.

Si dans cette période de notre vie nous sommes victimes d'une maladie ou d'un accident qui nous font perdre une partie de notre autonomie nous restons des citoyens à part entière.

Ce que nous voulons - ce que nous dénonçons

Nous réclamons la création d'une **allocation universelle unique** qui finance l'accompagnement du handicap et de la perte d'autonomie quel que soit l'âge du citoyen concerné.

Concernant les EHPAD

On ne choisit pas d'entrer en EHPAD, on y entre contraint par un problème de santé trop lourd à gérer à domicile. Mais la solidarité nationale n'est pas au rendez-vous ; les établissements sont sous-financés, et le coût restant à la charge de la personne âgée et de sa famille est exorbitant ! L'accompagnement des résidents n'est pas à la hauteur de leurs réels besoins. Nous dénonçons cette injustice aux côtés des personnels soignants et des responsables d'établissement.

Concernant le domicile

La situation est aussi alarmante tant au niveau des financements que des aides à domicile laissant les proches désemparés quand la maladie évolue.

Améliorer l'image de la vieillesse c'est faire acte de civisme

Il nous appartient à tous de défendre des valeurs humanistes et républicaines car c'est tous ensemble que nous ferons avancer cette grande cause nationale

Viendra un jour où l'on mesurera le degré d'une civilisation au sort qu'elle réserve à ses vieux

Eric Fiat (philosophe)

La charte des droits des personnes âgées en perte d'autonomie

Choix de vie : *toute personne garde la liberté de son mode de vie.*

Domicile et environnement : *le lieu de vie, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.*

Une vie sociale et culturelle : *toute personne doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.*

Présence et rôle des proches : *le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable.*

Patrimoine et revenus : *toute personne doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.*

Valorisation de l'activité : *toute personne doit être encouragée à conserver des activités.*

Liberté de conscience, pratique religieuse, d'expression : *toute personne doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.*

Préserver l'autonomie et prévenir : *la prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.*

Droit aux soins : toute personne doit avoir accès aux soins qui lui sont utiles.

Qualification des intervenants : *les soins que requiert toute personne, doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.*

Respect de la fin de vie : *soins et assistance doivent être procurés à la personne âgées en fin de vie et à sa famille.*

La recherche, une priorité et un devoir : *la recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.*

Exercice des droits et protection juridique de la personne : *toute personne en situation de dépendance doit voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne.*

BVE.BZH

Bien Vieillir Ensemble en Bretagne

Membre fondateur de la **F.N.A.P.A.E.F**. Fédération Nationale des Associations et Amis des Personnes Agées Et de leurs Familles

www.bve.bzh

Une association à votre écoute pour assurer la reconnaissance et la dignité des personnes âgées

«Les hommes vieux vulnérables ont besoin de veilleurs de dignité, de personnes qui les assurent par leur regard qu'ils sont reconnus, quelles que puissent être les pertes de capacité ou de maîtrise.»

Eric Fiat (philosophe)

Association loi 1901 déclarée en Préfecture du Finistère le 17 juin 2003 sous le N° 0294230140

Nos objectifs

Assurer la reconnaissance et la dignité des personnes âgées en situation de perte d'autonomie et d'handicap par :

L'ÉCOUTE

LE DIALOGUE

LA CONCERTATION

Avec

Les personnes âgées, les familles,
les proches (amis, voisins, personnes de confiance),
les professionnels, les pouvoirs publics, nos élus.

Avancer tous ensemble c'est passer d'une relation de méfiance à une relation de confiance;
Soyons tous à la hauteur de cet enjeu, **regroupons-nous** pour **agir** et décidons ensemble d'être des

« Veilleurs de dignité »

Rejoignez-nous

Ils ont besoin de vous

comme nous avons besoin d'eux

Laissez-nous votre message et nous vous rappellerons dès que nous en aurons pris connaissance, n'hésitez pas,

nous sommes là pour vous :

posez des questions,
signalez de la maltraitance,
de l'isolement, discutez…

Pour nous joindre

Tél. 07 77 03 00 23 (35)

06 31 11 98 54 (29)

Site internet : www.bve.bzh
Adresse e-mail : contact@bve.bzh

Bulletin d'adhésion
Année 201...

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

N° Tél fixe : .....

N° Tél portable :.....

E-mail : .....

Avez-vous un parent en établissement ?

.....

.....

Lequel ?

.....

.....

Cotisation

Adhésion B.V.E. BZH 35 :

❒ 15 € ❒ 20 €

❒ 30 € ❒ Dons €

Bulletin à renvoyer avec votre règlement à :

BVE BZH 35

Joëlle LE GALL
Résidence Clémenceau
3 Avenue Henri Fréville - 35200 RENNES

Vous recevrez un reçu fiscal en fin d'année